

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 18 MAI 2026**

**Délibération n° D-2026-113**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil municipal :  
le 12/05/2026

Publication :  
le 22/05/2026

Conditions d'exercice des mandats locaux - Majoration des  
indemnités de fonction - Modification délibération D2026-108

**Président :**

**Monsieur Jérôme BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Jean-Claude SIRON, Madame Annie-Laurence FOUREL, Madame Lydia ZANATTA, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Hocine TELALI, Madame Catherine ROUSSILLON, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Gilles NORMAND, Madame Katia PONCELET, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Hervé GERARD, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Anne-Sophie GODART-CUAZ, Madame Marie-Pascaline CHOLLET, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Jyan MOHAMMED, Madame Chloé BANLIER, Monsieur Maximilien SAINT-CAST, Madame Patricia ROCHER, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Julie SIAUDEAU, Monsieur Baptiste PEYRAUD, Monsieur Laurent LACOURARIE, Madame Céline BONNET-DERISBOURG.

**Secrétaire de séance :** Madame ZANATTA Lydia

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Thibault HEBRARD, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Ségolène BARDET, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Sébastien MATHIEU, ayant donné pouvoir à Madame Julie SIAUDEAU

**Excusés :**

Monsieur Michel PAILLEY.

**Direction Ressources Humaines**

**Conditions d'exercice des mandats locaux -  
Majoration des indemnités de fonction - Modification  
délibération D2026-108**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-20 à L.2123-24-1,

Vu la délibération n°D-2026-107 du Conseil municipal du 20 avril 2026 fixant le montant des indemnités de fonctions des conseillers municipaux,

Vu la délibération n°D-2026-108 du Conseil municipal du 20 avril 2026 approuvant les majorations d'indemnités de fonctions des conseillers municipaux,

Vu l'arrêté n°2026-497 du 28 avril 2026 accordant délégation de signature et de fonction à Madame Christelle CHASSAGNE,

Vu l'arrêté n°2026-499 du 28 avril 2026 accordant délégation de signature et de fonction à Monsieur Romain DUPEYROU,

Considérant qu'à la suite des délégations de fonctions consenties à Madame Christelle CHASSAGNE et à Monsieur Romain DUPEYROU au titre des arrêtés susvisés, ces derniers deviennent ainsi conseillers municipaux délégués ; qu'il convient par suite de modifier les majorations à leurs indemnités de fonctions,

Les autres majorations aux indemnités de fonctions des élus municipaux tels que fixées par le tableau annexé à la délibération du 20 avril 2026 susvisée restent inchangées.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- modifier les majorations aux indemnités de fonctions allouées à Madame Christelle CHASSAGNE et à Monsieur Romain DUPEYROU, conseillers municipaux délégués, conformément au tableau annexé à la présente délibération, applicable à la date d'effet des arrêtés de délégation de fonction et de signature.

**LE CONSEIL  
ADOPTE**

Pour : 44  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Non participé : 0  
Excusé : 1

Le Secrétaire de séance

Signé

**Lydia ZANATTA**

Le Président de séance

Signé

**Jérôme BALOGE**

## Modification des majorations aux indemnités de fonctions des élus municipaux

Annexe à la délibération du conseil municipal du 18 mai 2026

Nom	Fonction	Majoration liée à la Dotation de Solidarité Urbaine (Formule spécifique appliquée à l'indice de référence) Articles L. 2123-22 et R. 2123-23 du CGCT		Majoration Chef-lieu (25% du taux voté appliqué à l'indice de référence) Articles L. 2123-22 et R. 2123-23 du CGCT		Montant total brut mensuel de l'indemnité (en euros)
		%	Montant brut (en euros)	%	Montant brut (en euros)	
<b>CHASSAGNE Christelle</b>	Conseillère municipale déléguée	4,00%	164,42	2,00%	82,21	<b>575,48</b>
<b>DUPEYROU Romain</b>	Conseiller municipal délégué	4,00%	164,42	2,00%	82,21	<b>575,48</b>